

Magny les Hameaux, le 17 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétariat général

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

SAMEDI 21 MARS 2026
À 10 HEURES 00
Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

ADMINISTRATION GENERALE

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre de postes d'Adjoint(e)s au Maire
- Election des Adjoint(e)s au Maire
- Lecture de la Charte de l'Élu local

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

À la fin de la séance, les élus seront invités à participer à une séance photo collective.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire
Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal